

## Gestion des hydrocarbures

Tous les hydrocarbures (carburants, huiles de lubrification, huiles hydrauliques, graisses) doivent être stockés au-dessus de dispositifs de rétention étanches (bacs, cuvettes).

Les réserves neuves doivent être entreposées dans l'atelier, ou à défaut sur l'aire étanche connectée au débourbeur / déshuileur.

Les conditionnements ouverts doivent être fermés après usage pour palier tout risque de renversement accidentel et de remplissage par les eaux de pluies (pour ceux entreposés à l'extérieur).

Tous les dispositifs de distribution doivent être équipés de bouchons ou systèmes de récupération des égouttures (récipient, absorbant).

## Gestion des déchets d'hydrocarbures

Ces **déchets à fort pouvoir polluant** sont de plusieurs types :

- ⇒ Huiles de vidanges moteur, boîte de vitesse et pont,
- ⇒ Filtres à huiles,
- ⇒ Flexibles hydrauliques usagés,
- ⇒ Cartouches de graisses,
- ⇒ Fûts de graisse ou huiles moteur vides,
- ⇒ Chiffons souillés, papiers et emballages souillés,
- ⇒ Kits anti-pollution usagés (sacs d'élimination intégrés au kit) ...

Ils doivent être stockés dans les conteneurs, bidons ou citernes dédiés à chaque type et mis à disposition sur le site :

- au niveau de l'atelier mécanique,
- au niveau de l'installation de concassage-criblage.

## Gestion des déchets d'hydrocarbures (suite)

Ces récipients sont et doivent être disposés sur une aire étanche, au-dessus ou dans des bacs étanches pour éviter que les écoulements éventuels s'infiltrent dans les sols :

- si possible à l'abri des intempéries dans l'atelier mécanique ou dans les bâtiments de l'usine,
- à défaut sur l'aire étanche connectée au débourbeur / déshuileur.

## Gestion des autres déchets polluants

Ce sont les déchets polluants ou assimilés autres que les dérivés des hydrocarbures et qui sont représentés par :

- ⇒ Les batteries des engins,
- ⇒ Les piles et accumulateurs,
- ⇒ Les bombes aérosols vides (huile, dégrissant, peinture ...),
- ⇒ Les bidons et pots de peintures ...

Ils doivent aussi être stockés dans les conteneurs ou bidons dédiés à chaque type et mis à disposition sur le site :

- au niveau de l'atelier mécanique,
- au niveau de l'installation de concassage-criblage.

## Contrôle et entretien des dispositifs anti-pollution

### Contrôle :

Les bacs et cuvettes de rétention seront contrôlés régulièrement et au moins 2 fois par an afin de s'assurer de leur parfait état.

Ils seront remplacés autant que de besoin, et notamment après un choc pour éviter de garder un dispositif défectueux.

En cas de constat d'une défectuosité quelconque, l'information sera aussitôt transmise au chef de carrière qui fera le nécessaire pour le remplacement du dispositif incriminé.

### Entretien :

Le débourbeur-déshuileur sera vidangé aussi souvent que nécessaire par une entreprise agréée, pour assurer un fonctionnement optimal.

Le bordereau d'intervention mentionnant la prise en charge des produits pompés sera conservé dans le registre de suivi des déchets.

## Gestion des déchets banals

Ce sont les déchets qui sont considérés comme **non polluants en raison de leur nature** :

- ⇒ Les ferrailles, sauf celles en contact avec des hydrocarbures,
- ⇒ Les caoutchoucs, bandes transporteuses ou pneus,
- ⇒ Les cartons d'emballage propres,
- ⇒ Le bois, palettes ou végétaux,
- ⇒ Les plastiques,
- ⇒ Les filtres à air usagés ...

Ces déchets doivent être stockés dans les bennes, conteneurs ou bidons dédiés à chaque type et mis à disposition sur le site.

## Gestion des déchets dits « ménagers »

Ce sont les déchets tels que :

- ⇒ Restes de repas,
- ⇒ Papiers,
- ⇒ Bouteilles en plastique, en verre ...

Ces déchets doivent être stockés dans les conteneurs dédiés mis à disposition par la commune :

- poubelle réservée aux déchets pouvant être recyclés : papier, bouteilles en plastique, petits cartons d'emballage ménager, boîtes de conserves propres),

- poubelle « classique » pour les autres déchets non recyclables : gobelets en plastique, barquettes alimentaires en aluminium ou polystyrène, emballages ménagers souillés ...

Les bouteilles en verre peuvent être collectées séparément avant d'être déposées dans les conteneurs spécifiques des centres urbains ou déchetteries.

## Elimination des déchets

**Ne pas attendre que les bennes, conteneurs et autres fûts débordent pour envisager l'évacuation des déchets !!!**

**Prévenir le chef de carrière qui fera le nécessaire ...**

Les différents types de déchets doivent être évacués aussi souvent que nécessaire par une entreprise agréée pour leur collecte.

Les bordereaux de prise en charge émis par le collecteur seront conservés dans le registre de suivi des déchets, ainsi que le bordereau confirmant leur élimination.

## **Un doute concernant un déchet ??**

**Ne pas hésiter à demander ...**

**Le REX, le Chef de carrière et le Responsable  
Foncier-Environnement sont à votre disposition  
pour en discuter ...**

**et pourront certainement apporter une réponse**